

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nanterre le VINGT ET UN JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

composé de Madame KOSKAS Gwenaëlle, vice-président, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Monsieur CHANDELIER Pacôme, greffier,

en présence de Madame SAUQUET Amandine, substitut,

a été appelée l'affaire

### ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

### PARTIE CIVILE :

Madame [REDACTED]  
GARENNE COLOMBES, partie civile,  
comparante

ET

Prévenu

[REDACTED]

comparante assistée de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de Paris.

### Prévenue des chefs de :

DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE faits commis le 14 août 2022 à LEVALLOIS PERRET HAUTS DE SEINE

DÉGRADATION OU DETERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI CAUSANT UN DOMMAGE LEGER faits commis le 14 août 2022 à LEVALLOIS PERRET HAUTS DE SEINE

CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE faits commis le 14 août 2022 à LEVALLOIS PERRET HAUTS DE SEINE

### SUR L'ACTION PUBLIQUE :

RELAXE [REDACTED] pour les faits de DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE - 42 - commis le 14 août 2022 à LEVALLOIS PERRET HAUTS DE SEINE DÉGRADATION OU DETERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI CAUSANT UN

Page 3 / 4

DOMMAGE LEGER - 7905 - commis le 14 août 2022 à LEVALLOIS PERRET HAUTS DE SEINE CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE - 217 - commis le 14 août 2022 à LEVALLOIS PERRET HAUTS DE SEINE :

### SUR L'ACTION CIVILE,

REÇOIT Madame [REDACTED] en sa constitution de partie civile :

DÉCLARE recevable la constitution de partie civile de [REDACTED]

DÉBOUTE la partie civile de ses demandes compte tenu de la relaxe